



## LES RÈGLES DE L'AVICOURSE HIVERNALE

L'avicourse est une compétition amicale qui encourage l'observation des oiseaux en hiver; c'est une motivation de plus pour aller dehors afin de trouver une espèce nouvelle qui s'ajoute à notre liste hivernale personnelle et/ou d'intérêt pour le groupe des observateurs et observatrices inscrits à l'activité. Tout le monde a la possibilité de voir des oiseaux rares en hiver (p. ex. Grand Héron, Garrot d'Islande ou Bruant chanteur) en allant aux informations qui circulent régulièrement sur le forum de discussion (COO\_courrier@yahoogroupes.fr) et sur eBird. Finalement, cette activité permet aux membres de découvrir de nouveaux lieux propices à l'observation des oiseaux en hiver en Outaouais et dans le nord-ouest des Hautes-Laurentides.

L'avicourse hivernale en Outaouais se déroule chaque année du 1er décembre au dernier jour de février inclusivement. La période d'inscription s'étend du 15 novembre au 1er décembre inclusivement. Pour se faire, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire auprès de Réal Bisson, soit par courriel (Real.Bisson@gmail.com) ou par téléphone (819-775-4877).

### Des règles à respecter

A) Les observations doivent se faire sur le territoire desservi par le club entre le 1er décembre et le dernier jour du mois de février de chaque année. C'est donc dire que l'observateur doit avoir les pieds sur le territoire du COO et l'oiseau doit être posé ou se déplacer à l'intérieur du territoire. Noter cependant que dans le cadre de cette activité, une espèce identifiée sur ou au-dessus d'un plan d'eau bordant le territoire (ex. rivière des Outaouais) est acceptée peu importe sa position sur l'eau, en autant que l'observateur est sur le territoire du club.

B) Les observateurs et observatrices (membres en règle du COO) doivent s'inscrire au début de la saison (entre la mi-novembre et début décembre) auprès du responsable de l'activité.

C) Les participantes et les participants s'engagent à partager leurs trouvailles sans délais (sauf pour les cas de propriétés privées dont les proprios auraient manifesté leur intention de ne pas rendre publique cette information). En d'autres mots, un observateur ou une observatrice qui trouve un Bruant des marais le 12 décembre doit informer sans tarder les autres participantes et participants via le forum de discussion afin que celles et ceux qui le désirent puissent l'observer. Le partage de l'information est essentiel au bon fonctionnement de l'activité. Pour les espèces fragiles qui n'apparaissent pas sur eBird (p. ex. Chouette épervière, Chouette lapone), aucune indication précise ne doit être publiée sur les médias sociaux.

D) Tous les participants s'engagent à respecter le code d'éthique des ornithologues.

E) Chaque membre participant établit sa propre liste en énumérant les espèces au fur et à mesure qu'elles sont observées (un fichier Excel est disponible auprès du gestionnaire de l'activité pour celles et ceux qui le désirent). La date et le lieu de l'observation doivent obligatoirement être fournis; le nom des autres observateurs présents est facultatif.



F) Le responsable de l'activité compile régulièrement (dans les premiers jours, puis à chaque mois) les observations. Ces dernières seront affichées dans les tableaux des résultats dans l'ordre reçu par le responsable en fonction de l'espace disponible.

G) Le COO célèbrera le ou les membres qui auront complété une liste comportant le plus grand nombre d'espèces observées sur le territoire du COO et éventuellement par région administrative (via le site de QuébecOiseaux). Il sera loisible à l'organisation d'octroyer une reconnaissance publique et un prix. Le COO peut aussi attribuer des prix de participation en fonction d'autres critères et des budgets disponibles (ex. la recrue de la saison). La lauréate ou le lauréat de l'avicourse gardera précieusement le trophée de l'avicourse pendant l'année qui suit la remise du trophée et le remettra en jeu l'année suivante.

H) La clôture de l'activité qui comprendra la remise des prix se fera lors d'un 5 à 7 ou d'un souper au mois de mars suivant la fin de l'activité à un endroit à être précisé.

I) L'organisation encourage les membres participants à effectuer quotidiennement la saisie de leurs observations sur eBird Québec : <http://ebird.org/content/qc/> (SVP utiliser les sites publics lorsqu'ils existent). Il est aussi possible pour les membres de QuébecOiseaux de rapporter leurs observations sur le site web de QuébecOiseaux afin de connaître sa position par région administrative et à l'échelle du Québec : <https://quebecoiseaux.org/index.php/fr/item/379>

J) Les résultats feront aussi l'objet d'un article dans le journal ornithologique du Club

NB. Pour connaître les limites du COO, des MRC et des municipalités voir :

1- les limites de municipalités du COO

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zybjVpGQWCV8.kTmddA1mtLrw> et

2- les limites de MRC (ou les parties de MRC) du COO

[https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zybjVpGQWCV8.kbTF\\_1u8cQXs](https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zybjVpGQWCV8.kbTF_1u8cQXs)